

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01707
Numéro SIREN : 828 431 973
Nom ou dénomination : A.M. ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2018 sous le numéro de dépôt 2267

PG/N14 25.09.2017

17B1707

A.M. ASSOCIES

Société par actions simplifiée au capital de 504.500 Euros
Siège social : 6 Avenue Frédéric Mistral
94490 ORMESSON SUR MARNE
R.C.S. : CRETEIL B 828 431 973



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix sept,
Le vingt cinq septembre,
A dix-huit heures trente,

Les associés de la Société **A.M. Associés**, société par actions simplifiée au capital de 504.500 euros divisé en 5.045 actions de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Sont présents :

- Monsieur Abel MARQUES Président Associé Propriétaire de	5.041 actions
- Madame Catherine CARDOSO Associée Propriétaire de	4 actions
TOTAL DES ACTIONS PRESENTES	5.045 actions

Seuls associés de la Société représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital social.

Monsieur Abel MARQUES préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président constate que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La copie des lettres de convocation ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentées.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

*** PREMIERE RESOLUTION**

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer :

- La société AUDIXIA, 9 rue Roque de Fillol 92800 PUTEAUX, représentée par Monsieur Aimery de La Rochefoucauld, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

La durée des fonctions du Commissaire aux comptes expiera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Le Commissaire aux comptes ainsi nommé a fait savoir qu'il accepté les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Par ailleurs, l'Assemblée générale rappelle que Monsieur Aimery de La Rochefoucauld a déjà effectué une mission de commissariat aux apports au cours des deux derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*** DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

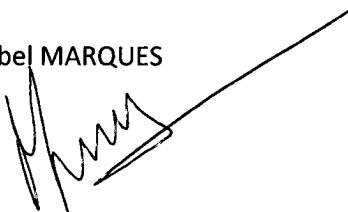
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Le Président de l'Assemblée

A.M ASSOCIES
6, avenue FREDERIC MISTRAL
94490 ORMESSON SUR MARNE
RCS Créteil 828 431 973

Monsieur Abel MARQUES



Madame Catherine CARDOSO

